



## VILLE DU BOUSCAT

## DES

### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### **DOSSIER N°12 :**

EXONERATION DES DROITS  
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES  
COMMERCANTS ET ARTISANS DE  
L'AVENUE DE LA LIBERATION-CHARLES DE  
GAULLE ET ROUTE MEDOC

#### **Séance ordinaire du 10 Décembre 2019**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 10 Décembre 2019

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 25**

**Absents : 2**

**Excusés : 8**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Jessica CASTEX, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Emmanuelle ANGELINI (à Daniel CHRETIEN), Bénédicte SALIN (à Françoise COSSECQ), Didier BLADOU (à Monique SOULAT), Thierry VALLEIX (à Alain MARC), Sébastien LABAT (à Sandrine JOVENE), Nancy TRAORE (à Maël FETOUH), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Philippe VALMIER), Claire LAYAN (à Emmanuelle CHOIGNOT)

**Absents :** Emilie MACERON-CAZENAVE, Jean-Bernard MARCERON

**Secrétaire :** Sandrine JOVENE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019

### **DOSSIER N°12 : EXONERATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMERCANTS ET ARTISANS DE L'AVENUE DE LA LIBERATION-CHARLES DE GAULLE ET DE LA ROUTE DU MEDOC**

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Chaque année, la ville perçoit des droits de voirie pour l'occupation du domaine public conformément aux tarifs fixés, afin de permettre l'installation de panneaux mobiles sur trottoirs, étalages, marquises, auvents, bannes fixes... par les commerçants ou artisans. Les redevances perçues sont applicables sur la totalité du territoire de la commune.

Bien que désormais achevés, la commune est consciente que les travaux de mise en service de la ligne D du tramway ont fortement perturbé et impacté l'activité commerciale sur l'ensemble de l'avenue de la Libération- Charles de Gaulle cette année encore.

Aussi, conformément à son engagement de soutenir les acteurs économiques durant cette période, par différents dispositifs d'accompagnement mis en place depuis l'automne 2016, il est proposé de renouveler, cette année encore, l'exonération totale des droits d'occupation du domaine public au profit des commerçants et artisans situés sur l'Avenue de la Libération-Charles de Gaulle et sur la Route du Médoc.

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L1311-5 à L1311-7, et L2213-6,

**VU** le Code de la voirie routière, en ses articles L113-2 et R 116-2,

**VU** la décision du Maire du 28 décembre 2018 fixant les tarifs municipaux au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**  
**33 voix POUR**

**Article unique** : Exonère les commerçants et artisans installés situés sur l'Avenue de La Libération- Charles de Gaulle et la Route du Médoc des droits de voirie pour l'année 2019.

Fait et délibéré le 10 Décembre 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

